

N° d'ordre : 59

Année : 2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 05/10/2019 à 20h

Secrétaire de Séance :

Présents : MauriceBOISSOUT, Jeannine BOUVERON, Christian BOMPARD, Christian ARALDO, Jeanne-Marie PEZ, MC PEYRON, Sophie BLANQUART, Marie-Line TRIQUET, Franck EYNARD, Juliette CROUZET.

Procurations :

Absents : Sophie GADAIS, Dominique FAUCON, Jean Yves CERVERA, Maurice SOREZ, Sophie BLANQUART.

Séance ouverte à 20 H

Approbation du compte rendu du CM du 05-09-2019

Selon document envoyé le 11-09-2019.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Adoptés : 8

Délibération «Contrat de location de la salle des fêtes ».

Après un inventaire très précis réalisé par J. Bouveron et Ch. Araldo et afin d'avoir une vue plus exhaustive sur l'état général (mobilier et vaisselle) de la salle des fêtes, le document état des lieux a été modifié.

Pour apporter un peu plus de clarté quant au coût suite à la « casse éventuelle » le contrat de location de la salle des fêtes a été revu lui aussi, notamment la partie restitution des cautions suite à l'état des lieux avant et après location.

Un achat de petit matériel sera réalisé afin de remplacer le matériel manquant.

Voir contrat de location joint

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition de contrat et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant.

Soumis au vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Adoptés : 8

Délibération «Prix du m3 d'eau à l'assainissement ».

Actuellement le prix du m3 d'eau à l'assainissement est de 0.55€ au m3. Le prix pour une consommation de 120m3 abonnement compris est de : $((120 \times 0.55€) + 49€) / 120 = 0.958€/m3$.

A compter du 01 janvier 2020, afin de percevoir la prime à la performance épuratoire et éventuellement les aides aux travaux d'assainissements versées par l'Agence de l'Eau, le prix de l'eau pour 120m3 avec abonnement devra être de 1€ minimum/m3. Il est donc nécessaire d'augmenter le prix de l'eau à l'assainissement de 0.05ct€, soit 0.60€ : $((120 \times 0.60€) + 49€) / 120 = 1.008€$.

Historique des subventions perçues :

Historique de la prime à la performance épuratoire :

Historique du nombre de m3 assainis :

Voir document de l'Agence de l'eau joint.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Adoptés : 8

Délibérations et décisions urgentes

Délibération «Bail de location du bureau jouxtant la salle des TAP».

Mme S. SHEER, émailleuse étant à la recherche d'un local afin de l'utiliser temporairement comme atelier de création, nous lui proposons d'utiliser le bureau jouxtant la salle de musique à l'étage de la bibliothèque.

Ce bureau faisant une surface d'une quinzaine de m², n'étant pourvu d'aucune commodité et ceci pour un loyer mensuel de 60€ / mensuel. Le bail serait de 3-6-9 ans.

La salle de musique étant toujours utilisée par le professeur de musique.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 **Adoptés : 7**

Délibération «Règlements des services eau potable et assainissement ».

Devant les difficultés rencontrées tous les ans lors du relevé de quelques compteurs d'eau (impossibilité d'accès, absences, etc...) et après relance, la facture sera réalisée sur le relevé N-1 dès le 1^{er} septembre 2019.

Il s'agit de l'article 17 du Règlement pour l'eau potable et du Règlement 34 pour l'assainissement.

Voir contrats de location joint.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 **Adoptés : 7**

Questions et informations diverses.

Dossier Tutelle de Mme DESSALES : CR fait par Juliette CROUZET.

- RV à prendre avec le Juge des Tutelles pour mettre à plat le dossier et la mise en péril des biens ainsi que le projet communal.

Contrat saisonnier de la tour de Chamaret : M. Benoit DESCOMBES, mis à disposition auprès de l'Association de Sauvegarde de la Tour de Chamaret. Revoir le cadre de ses fonctions sur les 29 heures hebdomadaires.

La boulangerie sera fermée du 18 octobre 2019 au 30 octobre 2019.

Circulation des + de 19 tonnes : pendant les travaux, interdiction de passage et info par le biais des GPS.

Les rendez-vous à venir :

Prochain conseil : 05 -11- 2019 à 20h.

La séance est levée à